

**J'AI
DIT...**

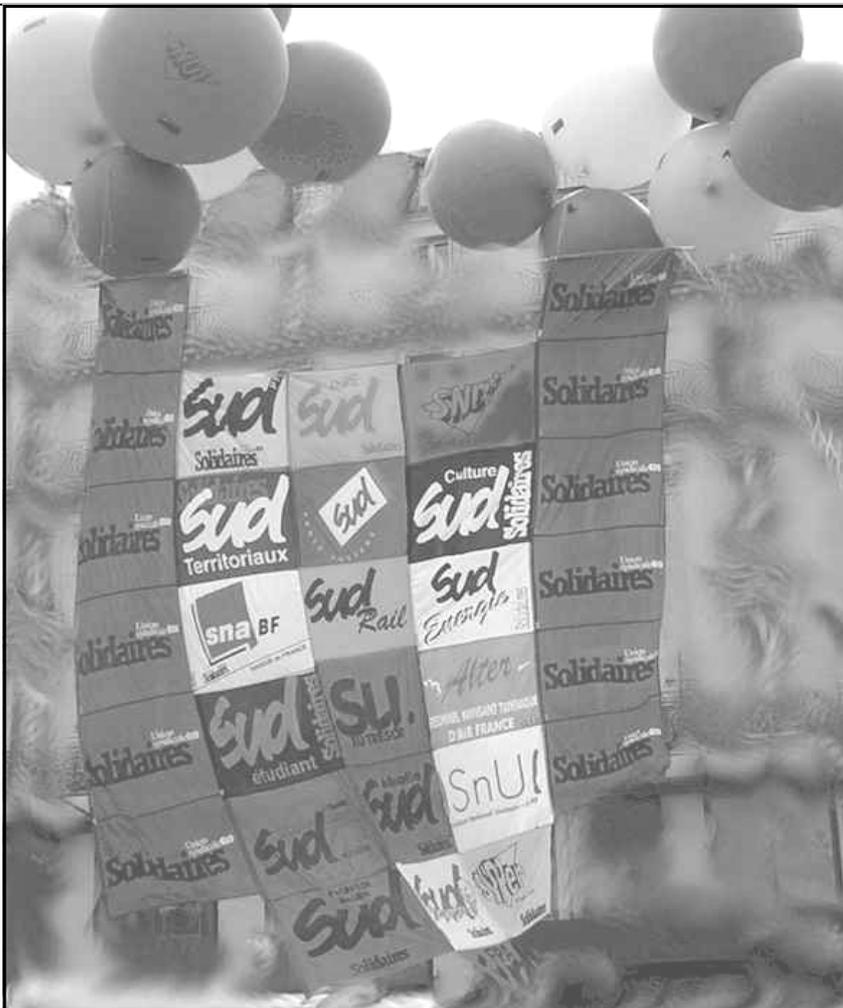
SOLIDAIRES

N° 1
OCTOBRE 2004

L'info de l'Union Syndicale G10-Solidaires Paris

Après un été marqué par la privatisation d'EDF-GDF, la contre-réforme de l'assurance maladie, la remise en cause des 35h et le chantage à la délocalisation, les annonces automnales ont malheureusement le même goût amer : privatisation de France Télécom, libéralisation de La Poste, cadeaux fiscaux aux plus riches, menaces sur le code du travail... Dans tous les secteurs, c'est la même logique de casse des services publics, précarisation ou destruction de l'emploi et de recul social qui est à l'œuvre.

Dans ce contexte, l'information est le premier élément de la résistance. Avec son nouveau journal, le *G10-Solidaires Paris* veut apporter l'information interprofessionnelle à tous les adhérents de ses syndicats membres. Rendre compte de l'actualité et de la présence des syndicats et des syndiqués *Solidaires* dans les luttes. Pour que le combat de chacun devienne la préoccupation de tous, dans l'unité, pour une efficacité d'action.



Sommaire

Page 2 : La Poste en danger (SUD-PTT)

Page 4 : Rapport Mandelkern : le droit de grève remis en cause (SUD-Rail)

Page 6 : Vol de nuit (SUD-RATP)

Page 8 : programme de la bibliothèque *Solidaires Paris*

**UNION SYNDICALE G10-SOLIDAIRES PARIS 37, RUE DE BELLEFOND 75009 PARIS
TÉL. : 01 53 32 89 40 FAX : 01 53 32 89 45 MAIL : SOLIDAIRES-PARIS@WANADOO.FR**

LA POSTE EN DANGER

C'est avant la fin de l'année et sans doute en octobre que devrait avoir lieu le passage de la loi postale devant l'Assemblée nationale. M.Bailly, président de La Poste, regrette que cette loi de libéralisation ne soit pas passée dès juillet comme prévu initialement. Il est vrai que le gouvernement réglait alors le sort d'EDF-GDF et de l'assurance maladie ! Sarkozy, après avoir privatisé France Télécom début septembre, a confirmé qu'il s'attaquerait à La Poste dès cet automne.

M.Devedjian, ministre délégué à l'industrie, a déclaré que les bureaux de poste les moins actifs seraient transformés en agences postales ou en points Poste chez un commerçant ou fermés purement et simplement. Il s'agit d'étendre l'expérience menée en Loire-Atlantique où il ne devrait plus rester que 80 bureaux sur les 200 actuels. Les autres points de contact n'offriront pas toutes les opérations postales, ce qui remet en cause l'égalité d'accès de tous au service public postal. D'ores et déjà des centaines de bureaux ont vu leurs horaires d'ouverture réduits.

Près de 6000 bureaux de plein exercice sont menacés de disparition avec, au passage, la suppression de 10000 emplois. A Paris, de nombreux bureaux seront restructurés au cours des six prochains mois avec, là aussi, de nombreuses suppressions d'emplois.



Dès cet été, La Poste a testé dans la capitale sans concertation des modifications d'horaires dans le sixième arrondissement en vue de s'adapter aux flux de clientèle ; elle pourrait, selon la même logique, tenter d'ouvrir son bureau des Champs-Élysées jusqu'à minuit. Elle compte ainsi imposer le tout commercial aux usagers comme au personnel. Pressions, fixation et

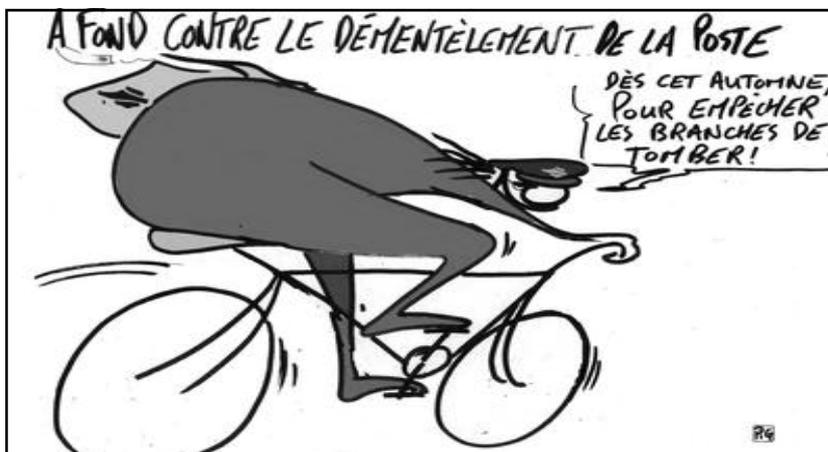
suivi d'objectifs de plus en plus délirants, abandon progressif des missions de service public et du rôle social... Les effets du cyclone libéral européen se développent et ne se limitent pas seulement au réseau financier.

Avec 1200 facteurs en moins sur Paris en deux ans, le secteur de la distribution n'est pas en reste ! Tournées allongées, charges alourdies, repos de cycle supprimés et conditions de travail aggravées deviennent le lot quotidien de milliers d'agents sur le territoire.

Côté centre de tri, l'implantation de plates-formes nationales, régionales et locales fait peser de graves menaces sur le maintien des centres de tri actuels. C'est au nom de la concurrence que

10000 emplois seraient là aussi supprimés d'ici 2007 mettant des milliers de personnes en reclassement, poussant à la mobilité géographique et imposant des changements de fonction. C'est la situation déjà vécue par nombre d'agents des centres de tri parisiens avec la création de la plate-forme de Gonesse dans le 95.

Les dizaines de milliers de suppressions d'emplois programmées et déjà en cours montrent à quel point la direction de La Poste n'a pas attendu le passage de la loi postale à l'Assemblée pour préparer les esprits et restructurer l'ensemble de ses métiers. Le vote de cette loi donnerait une assise législative au projet de démantèlement du service public postal. La loi prévoit, outre l'ouverture



à la concurrence du courrier, la création d'une banque postale au sein d'une filiale de droit privé. Cet établissement prendrait en charge l'ensemble des activités des services financiers. Le personnel deviendrait le sous-traitant aux ordres de cette filiale qui serait assujettie aux mêmes critères que les autres banques (rentabilité, profits, sélection de la clientèle). Il est même prévu la possibilité d'ouvrir le capital de la filiale : la privatisation des services financiers est en marche. *La Poste espère supprimer 2800 emplois dans les centres régionaux de services financiers d'ici 2007 (- 730 pour 2004).*

Gouvernement et direction de La Poste travaillent main dans la main pour

dépecer encore plus rapidement le service public postal. Les postiers ont déjà montré leur opposition à cette politique de libéralisation. En témoignent les grèves du 5 février, du 27 avril dans les centres financiers,

du 13 mai dans les centres de tri. La contestation ne s'est pas limitée au seul milieu postal : de nombreux collectifs de défense du service public voient le jour dans les départements.

Les élus prennent aussi position :

- plus de 1300 conseils municipaux ont voté une délibération demandant un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste.
- 53% des maires sont mécontents de l'évolution de la Poste.
- 5000 communes ont adopté la motion proposée par l'association des maires ruraux pour assurer la présence postale territoriale.

Pour SUD-PTT, la nouvelle mobilisation nationale du 21 septembre se doit d'avoir des suites jusqu'au passage de la loi pour sauvegarder un service public postal de qualité, de proximité, accessible à tous et avec une égalité de traitement entre les citoyens.

EN BREF

- SUD Album : 1er aux élections DP/CE

Après 3 ans d'existence et pour sa deuxième participation aux élections (le 16 septembre dernier) SUD-Album confirme sa première place en tant qu'organisation syndicale du réseau de librairies *Album* (une dizaine de magasins en région parisienne et une dizaine en province). Avec plus de 55% des voix, SUD-Album obtient 4 élus sur 8.

- Dernières nouvelles de Roland Veillet (Conseiller Principal d'Education)

Toujours en grève de la faim, ce militant a été lourdement sanctionné pour ses prises de positions syndicales lors des grèves de 2003. Il demande l'ouverture d'une enquête administrative règlementaire sur cette affaire. Une pétition est à signer sur <http://www.sudeducation.org>

RAPPORT MANDELKERN : LE DROIT DE GREVE REMIS EN CAUSE

Le 21 juillet dernier était remis à M. Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, le rapport Mandelkern sur *la continuité du service public dans les transports terrestres de voyageurs*. Les propositions du rapport, malheureusement attendues, n'ont amélioré ni le dialogue social, ni le service public...

Parmi les constats qui ont fondé la réflexion de la commission, l'affirmation que la grève dans le secteur des transports publics, quoique plus rare qu'auparavant, reste cependant plus fréquente que partout ailleurs est largement à relativiser. Sur les cinq dernières années, le nombre moyen annuel de jour de grève par cheminot-e-s est de... 0,83 jour ! Si la continuité du service public est remise en cause, c'est tous les jours, non à cause des grèves mais plutôt par l'absence de moyens : gares fermées, trains supprimés par manque de personnel, dessertes abandonnées car la recherche du profit prime sur l'utilité sociale,...

La commission préconise un système où chaque salarié-e devrait déclarer 48 heures à l'avance s'il sera ou non gréviste, sans possibilité de changer d'avis même après avoir discuté avec ses collègues de travail. Par cette procédure de déclaration individuelle préalable, les directions et le gouvernement veulent ainsi pouvoir faire pression en individualisant toujours plus les rapports dans l'entreprise. La grève est un droit individuel mais, par essence, un phénomène collectif. La grève, c'est ensemble qu'on la décide, c'est ensemble qu'on la fait !

De plus, cette procédure n'améliorera en rien le service aux usagers, au contraire puisqu'elle risque de détériorer les rapports sociaux entre l'encadrement et le reste du personnel... ce qui ne peut conduire qu'à une augmentation des conflits. SUD-rail refuse que le personnel d'encadrement soit chargé d'organiser les procédures anti-grève. Maîtrises et cadres doivent pouvoir exercer pleine-

ment toutes leurs responsabilités citoyennes dans l'entreprise, y compris leur propre droit de grève.

Le « service garanti » évoqué par ce rapport n'est rien d'autre que le fameux « service minimum ». Pour SUD-rail, il s'agit là d'un argument de bonimenteur politicien : tous ceux qui savent comment fonctionnent les entreprises de transport savent qu'il ne peut y avoir de service « garanti » ou « minimum » qu'en interdisant purement et simplement le droit de grève. S'ils utilisaient les transports en commun des grandes agglomérations aux heures de pointe, nos « experts » sauraient que le « service minimum », c'est chaque jour que les usagers doivent le subir, à cause de l'insuffisance des moyens financiers.

Quant à la notion de « besoins essentiels », elle est totalement artificielle et n'a, en l'occurrence, aucun sens. Tous les services publics sont essentiels à la vie de la collectivité, y compris ceux qui sont privatisés ou menacés de privatisation ! Renvoyer à la loi la définition de ces « besoins essentiels », c'est choisir d'imposer une restriction du droit légal de grève, et donc multiplier les grèves illégales. Car on ne fait pas baisser la température en cassant le thermomètre !

Enfin, « l'autorité administrative indépendante » est, au mieux un gadget destiné à donner l'illusion d'une proposition supplémentaire dans l'air du temps, au pire une mesure supplémentaire visant à déstructurer les rapports sociaux. Face à cela, SUD-rail et l'Union Syndicale SOLIDAIRES ont rappelé qu'il existait l'inspection du travail et qu'il

conviendrait de lui donner plus de moyens d'accomplir sa mission.

Pour SUD-rail, il faut faire vivre les textes qui existent aujourd'hui, le cas échéant les améliorer, avant d'en inventer d'autres. Ainsi du préavis : la majorité des préavis de grève déposés par les organisations syndicales le sont largement avant les cinq jours légaux qui sont la règle actuelle. La plupart du temps, la direction reçoit les syndicats au dernier moment, la veille de la date fixée pour le début de la grève, empêchant ainsi toute négociation. Pourtant, cela fait 41 ans que ce préavis de 5 jours a été institué pour « permettre aux parties de négocier » !

En outre, d'autres formes de luttes collectives sont possibles. Par exemple, les grèves pour organiser les transports gratuits. Il y a quelques années, les contrôleurs-ses avaient pratiqué « la grève de la pince » : ils/elles assuraient leurs missions commerciale et de sécurité, les trains roulaient, les usagers pouvaient circuler, gratuitement.

Ce type de mouvement est systématiquement réprimé, les salarié-e-s sont sanctionné-e-s. On voit bien là que le souci de nos « experts », patrons et gouvernants n'est vraiment pas l'intérêt des usagers et que leur réaction est très vive dès que l'on démarqu岸 une activité qu'ils veulent rentabiliser au maximum...

Révocations, réquisitions, préavis, sanctions pécuniaires, sanctions administratives, sanctions pénales, au fil des années les méthodes changent mais la volonté est la même : essayer de briser la force collective des salarié-e-s.

Par le chômage de masse et la précarité qu'ils organisent et entretiennent, les patrons ont réussi à considérablement restreindre, dans les faits, le droit de grève de millions de salariés du privé. Nous ne les laisserons pas faire de même pour les secteurs qui résistent encore, grâce aux acquis... de grèves passées.

En Grande-Bretagne, le gouvernement Thatcher s'était d'abord attaqué au droit de

Italie : le retour des grèves « sauvages » dans les transports

En 1990, une loi réglemente le droit de grève dans les services publics, instaurant notamment un service minimum (généralement l'assurance d'un service à 50% pendant les heures de pointes du matin et du soir) et depuis quatorze ans - sauf à de rares exceptions - cette loi a été respectée.

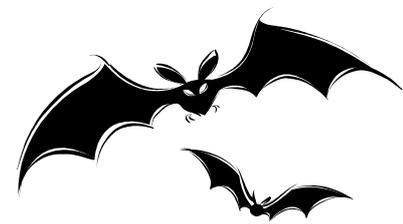
Or, pendant les grèves de décembre 2003 - janvier 2004 (épilogue d'un conflit de deux ans sur une révision salariale d'une convention collective nationale des services publics de transport local), à plusieurs reprises, les grévistes ignorèrent volontairement les obligations légales en matière de service minimum. Des réquisitions furent décrétées et on annonça un examen sévère des éventuelles responsabilités. Pour autant, les tribunaux hésitent à prononcer des sanctions pécuniaires ou pénales.

L'opposition de gauche et les trois confédérations syndicales (CGIL, CISL et UIL) ont condamné l'attitude des grévistes « sauvages », à l'inverse des syndicats autonomes, notamment les *Cobas* (comités de base).

Le conflit fini, le débat sur le droit de grève demeure. Le gouvernement et quelques experts souhaitent modifier la législation pour pouvoir sanctionner plus durement les grévistes qui n'ont pas respecté les obligations de service public. Les organisations syndicales, mais aussi l'ancien ministre du travail du gouvernement de centre-gauche, Cesare Salvi, refusent l'idée de sanctionner les grévistes qui n'ont fait qu'exprimer leur exaspération. Des voix se sont également élevées pour modifier le système de la négociation collective et l'articulation de ses niveaux.

grève, pour mieux privatiser les chemins de fer. Mais les usagers du rail britannique auraient sans doute préféré « subir » quelques grèves destinées à renforcer le service public, que d'avoir aujourd'hui un réseau ferré dans un tel état !

Restreindre le droit de grève, c'est augmenter le rapport de force en faveur des directions d'entreprise. Notre choix, en tant qu'organisation syndicale, c'est l'inverse : nous défendrons le droit de grève et lutterons pour élargir les droits des salarié-e-s dans l'entreprise, afin de créer un réel contre-pouvoir, permettant la sauvegarde des acquis sociaux, la conquête de nouveaux espaces de liberté, une ouverture vers une société différente non dominée par la recherche du profit.



Plante à germination lente, la circulation des transports publics franciliens durant la nuit, entre dans sa seconde phase de développement. Mais est-ce vraiment de la culture Bio?!

Dans la lignée des grandes messes populaires de Mai et Juin 1981, l'explosion de joie footballistique du 12 Juillet 1998 a donné au monde politico-économique, l'idée qu'il pouvait rendre au peuple un grand service: lui permettre de voyager en métro, bus ou RER, toute la nuit. Paris, comme New-York-la-grande! Evidemment, une telle mise en place nécessitait préparation: il fallait amener progressivement les personnels des entreprises concernées à accepter de nouvelles contraintes horaires.

A la RATP, les premières opérations furent organisées à partir d'appels au volontariat fortement primé. De nombreux salariés répondirent présents, n'ayant jamais vu l'entreprise mettre autant d'argent sur la table (jusqu'à trois fois le tarif journalier). Puis au fil du temps, on a contractualisé et retiré quelques carottes dans la botte, les volontaires restants étant encore suffisants. Aujourd'hui, par le biais d'un accord minoritaire, on a imposé aux agents du métro et du RER, une prolongation de service d'une heure tous les vendredi et samedi soirs. Le système prévu désignant volontaires d'office tous les nouveaux conducteurs, ainsi que les anciens dès lors qu'ils changent de poste par le biais de mutation, fusse à l'intérieur d'un même terminus. Le tout étant, sans réelle contrepartie (financière ou autre) et sans garanti de création d'emplois. A présent les salariés de ces réseaux sont majoritairement hostiles à ces nouveaux horaires, d'autant plus qu'ils se doutent qu'on en restera pas là. D'ailleurs, après avoir développé les ravissements nocturnes ponctuels (31 décembre, fête de la musique, Nuit blanche,..etc), et donc, mis en évidence la "nécessité impérieuse" de..., Bertrand Delanoë (publicitaire de métier), demande à grand renfort de médias d'aller jusqu'à deux heures de plus. Et dans la foulée, Denis Baupin puis Jean-Paul Huchon, assure par voie de presse que l'affaire est quasiment

faite. Tandis que le jusqu'au boutiste Médévien, Jean-François Copé, promettait lui, durant la campagne électorale des Régionales 2004, un fonctionnement 24/24 tout de suite.

Pour une fois que les politiciens s'occupent activement de questions de transport, nous devrions nous réjouir! Mais, cet intérêt ne cache-t-il pas un cheval de Troie ?

Une chose est à remarquer, c'est que depuis qu'on évoque ce projet ça et là, aucune étude, aucun chiffre n'ait été mis en avant. Nous avons, lors de réunions avec la direction, demandé que les résultats, des éventuelles enquêtes effectuées, nous soient fournis. Rien ne nous a été communiqué. Comme si ces braves gens en étaient revenus à une conception ancienne du service public ("qu'importe le coût, puisqu'il le faut"). A une époque, où la mode est à la fermeture de sites non rentables (maternités, écoles, bureaux de poste, gare, etc.), on peut en douter. En réalité, si les responsables sont peu loquaces quant à cet aspect de la question, c'est que la démarche ne vise pas tant à répondre à des besoins qu'à les créer, à ouvrir des perspectives économiques en exploitant l'un des derniers espaces encore en friche: la nuit. Certes, on peut aussi penser que ce développement de transports nocturnes est plus facile à réaliser que de résoudre les problèmes diurnes, et qu'en bons politiciens ils se cherchent des défis faciles. De toutes les façons, ce sont bien des centaines, voir des milliers, de salariés qui vont voir leurs emplois du temps transformés. Car les restaurateurs, cafetiers, exploitants de salles de spectacles, et autres commerces, verront dans ce nouveau créneau la possibilité d'augmenter leur chiffre d'affaire et dans le contexte social actuel, la flexibilité et la précarité leur permettra de faire cette opération à moindre coût. Quant à l'impact de ces horaires atypiques sur la santé, la vie familiale, ou l'intégration

sociale; les travailleurs de nuit auront tout loisirs dans la journée, s'il ne dorment pas, pour regarder dans des magazines télévisés, le professeur "truc", le docteur "machin" ou le psychologue "tartampion", leurs expliquer les dangers qu'ils encourent à vivre comme des chauve-souris.

En décembre 2003 déjà, nous avons écrit à Denis Baupin (adjoint au maire de Paris) suite à son interview publié par "20 minutes", pour lui faire part de notre point de vue. Nous lui disions que ce prolongement nocturne était loin d'être en matière de transports urbains, le besoin prioritaire des Franciliens. Et qu'à l'image de l'ouverture des com-

merces les dimanches, il s'apparentait plus à la volonté affichée par l'idéologie libérale (dont le Medef, notamment, est porteur) de tirer profit de la moindre parcelle d'espace, de temps ou de vie, sans autre préoccupation que les cours de la bourse. Nous nous étonnions, d'autre part, que sur ce sujet il ne fasse pas sienne l'une des grandes interrogations de l'Ecologie: Produire oui, mais pourquoi et comment ?

A ce courrier, nous n'avons reçu aucune réponse. Mais, opiniâtres, nous continuerons à interpeller tous azimuts, et plus nous serons à le faire mieux cela sera.

L ' A G E N D A

02 octobre : initiative européenne de soutien aux « lundis en Allemagne »

En Allemagne des dizaines de milliers de chômeurs et d'autres salariés se mobilisent pour défendre leurs droits pour des droits nouveaux. Ce 2 octobre plusieurs initiatives seront prises dans différents pays européens pour dénoncer ces mêmes attaques.

02 octobre : 2ème Etats Généraux de la Santé et de l'Assurance Maladie

Le 2 octobre, de 9h00 à 18h00 à la faculté de médecine
78, avenue du Général Leclerc
94270 Kremlin-Bicêtre
Métro : ligne 7 - station Kremlin

04 octobre : journée nationale d'action à la SNCF

Les fédérations de cheminots CGT, CFDT, FO, CFTC, Sud Rail et FGAAC appellent ce jour à une journée d'action pour la défense des salaires et du droit de grève à la SNCF à travers l'organisation de rassemblements unitaires dans les établissements ou au niveau régional.

04 octobre : cours gratuit de droit du travail

LES COURS GRATUITS DE DROIT DU TRAVAIL en direction des salarié-e-s initiés et organisés par le Réseau Stop Précarité (soutenu par le G10 Solidaires) reprennent tous les premiers lundis du mois à la Bourse du Travail de Paris.

08-10 octobre : université d'automne du mouvement *Ni putes, Ni Soumises-Dourdan*

Le mouvement Ni Putes Ni Soumises organise son université d'automne les 8,9,10 octobre. Le thème central sera : le combat des femmes, un enjeu international. Cette initiative est un moment fort de réflexion visant à permettre de dégager des propositions et des perspectives d'actions.

09 octobre : journée internationale de mobilisation contre les paradis fiscaux

ATTAC appelle à une mobilisation la plus large possible à Andorre, Genève, Luxembourg, Monaco et dans de nombreuses villes en France.

09 octobre : alerte au plutonium américain : nouvelle journée nationale d'action

Le réseau "Sortir du nucléaire" coordonne une nouvelle journée nationale d'alerte citoyenne pour sensibiliser l'opinion publique et plus particulièrement les populations des villes menacées.

14-17 octobre : Forum Social Européen

Après Florence en 2002 et Paris en 2003, le troisième Forum social européen se déroulera à Londres du 14 au 17 octobre 2004

23 octobre : manifestation nationale des sans-papiers à Paris

Manifestation nationale en hommage à Romain Binazon, porte-parole de la Coordination nationale des sans-papiers, et pour la régularisation de tous les sans-papiers.
De l'église St Bernard (14h00) à la Place de la République.

Programme Automne / Hiver 2004 - 2005

Bibliothèque Centre de documentation Syndicale

Solidaires Paris et sa commission de formation ré-ouvre pour la **deuxième saison** sa bibliothèque syndicale... Elle est située dans le local de Solidaires Paris **37 rue de Bellefond, Paris 9° (Métro Cadet ou Poissonnière)** [tel 01 53 32 89 40] – Elle permet aux militants syndicaux **d'emprunter ou de consulter** livres, brochures, vidéos... Cette bibliothèque se veut un lieu d'échange et de découverte des connaissances au service des luttes sociales. N'hésitez pas à l'utiliser ou à lui léguer des documents...



Permanence emprunt / retour tous les Mardis entre 18h30 et 20h30

Rendez-vous à thèmes :

5 octobre : Tawa de rentrée - Musique/Apéro

19 octobre : Actualité de la classe ouvrière
Vidéo « Destin postal » Débat avec R. Kaosmann -
Solidaires 93 et D. Repars SUD PTT - Réalisateur.

30 novembre : Constitution européennes et droits
sociaux Vidéo Canal Marches « Les droits sociaux
dans l'Europe élargie » Débat avec P. Spadoni.

14 décembre : Délocalisations - licenciements
Débat avec Collectif ST Micro Electronics
« Résistance 2004 » - Livre « Chronique d'une
délocalisation annoncée »

18 janvier : Le syndicalisme en Europe
Début du Cycle de formation Mémoires - Session 1.

8 février : La Charte d'Amiens - Débat.

8 mars : Féminisme et syndicalisme
Vidéo « Norma Rae »

5 avril : Histoire du mouvement ouvrier allemand
Cycle Mémoires - Session 2.

